

# Arriérés: Les grandes entreprises s'en «foutent»

• Déjà très élevés et hors la loi, leurs délais fournisseurs se sont encore dégradés

• Bâtiment: elles encaissent en avance et paient en retard

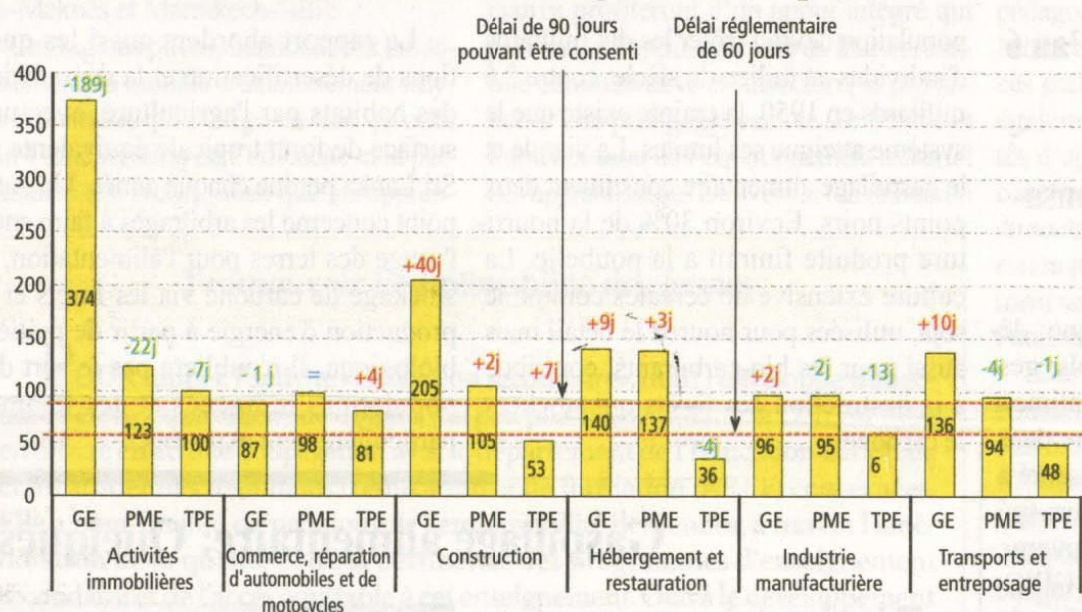
• Leurs pratiques contrastent avec les efforts des TPE et PME pour réduire leurs délais

LES débats, les alertes et quelquefois les menaces sur les délais de paiement n'ont rien changé à la situation. Le mal se propage toujours, en témoignent les résultats de l'enquête de Bank Al-Maghrib. Plus du tiers des entreprises règlent leurs fournisseurs au-delà de 60 jours et 1 sur cinq après 120 jours. Les situations sont variées selon les secteurs et la taille de l'entreprise. Théoriquement, les délais de paiement sont fixés à 60 jours et 90 jours contractuellement.

Une population importante d'entreprises reste donc hors la loi. Les crédits interentreprises culminent à 420 milliards de DH. Leur réduction constitue un enjeu pour le bon fonctionnement de l'économie. Les TPE et les PME sont les premières à souffrir de cette situation. Les délais clients étant très longs, beaucoup d'entre elles sont obligées de

*Avec un faible pouvoir de négociation, les TPE et PME sont obligées de consentir des délais très longs à leurs clients. Cela se répercute sur leur capacité à honorer leurs factures dans les temps. Dans certains cas, la mauvaise organisation participe à la dégradation de leur situation financière*

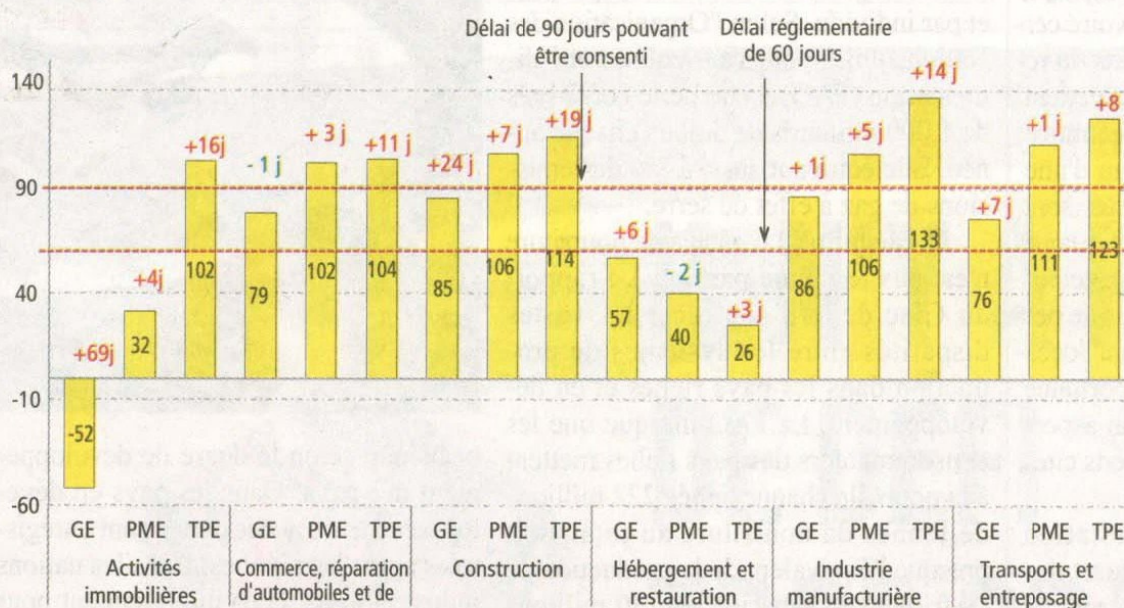
## Délais fournisseurs par secteur et catégorie d'entreprise



Source: Rapport annuel BAM

Les résultats de l'enquête de Bank Al-Maghrib appuient les critiques sur le mauvais comportement des grandes entreprises. Les délais fournisseurs se sont rallongés dans plusieurs secteurs. Malgré l'amélioration dans les activités financières, ils restent outranciers

## Délais clients



Source: Rapport annuel BAM

jours dans l'hébergement et la restauration. Une amélioration a été relevée dans les activités immobilières, mais la situation y est toujours intenable puisque les délais moyens atteignent 374 jours. Connaissant le manque de diversité du portefeuille client de nombreuses PME et TPE, peu d'entre elles pourraient survivre à de tels délais. L'infamie est que ces grands comptes bénéficient d'avances de paiement équivalentes à 52 jours de la part de leurs clients. Les entreprises opérant dans le commerce et la réparation automobile demeurent à la lisière de la légalité avec des délais fournisseurs moyens de 87 jours (-1 jour sur un an).

Le problème des délais de paiement exige des mesures plus radicales à l'encontre des mauvais payeurs, qui sont encore bien protégés aujourd'hui. Les victimes, elles, sont doublement sanctionnées puisqu'elles sont taxées sur les montants non recouverts. Aujourd'hui, le manque d'implication de l'ensemble des parties prenantes autour de l'Observatoire des délais de paiement soulève de nombreux commentaires. □

F.Fa

répercuter leurs difficultés de trésorerie sur leurs fournisseurs. Dans certains cas, la mauvaise organisation de ces entreprises participe à la dégradation de leur situation financière. La course derrière les clients pour se faire payer occupe une bonne partie de l'emploi du temps des dirigeants de PME. C'est autant d'énergie qui n'est pas consacrée au développement de l'activité.

Le procès fait aux grandes entreprises (y compris certaines qui brandissent leur label RSE) sur leurs mauvais comportements en matière de paiement est appuyé par les résultats de l'enquête de Bank Al-Maghrib. Ces derniers confirment que les grands donneurs d'ordre ne prennent pas au sérieux le problème des délais de paiement. En un an, ils se sont allongés de 40 jours dans la construction, de 10 jours dans le transport et entreposage et de 9

## ■ Au Maroc: La CGEM en mode «fuite»

Le président de la CGEM, Salaheddine Mezouar, tempère: il ne veut pas de solution qu'il appelle «coercitive», sans autre précision (L'Economiste du 25 juillet 2019). Il rappelle que les présidences de la confédération s'occupent de l'affaire depuis une décennie, sans obtenir de résultats bien significatifs. En fait, son assertion est vraie et fautive à la fois: Miriem Bensalah, précédente présidente, a obtenu une loi, mais si mal faite qu'elle est inapplicable. L'Etat, fauteur de troubles en chef, n'est pas concerné et le texte exige que les créanciers, même s'ils ne sont pas encore payés, versent des impôts sur la pénalité, qu'ils n'ont pas encore obtenue de leur débiteur.

Ce texte montre parfaitement que la politique du gouvernement Benkiran était strictement de ne pas payer et de décourager ceux qui veulent se faire payer prestations et fournitures. Son successeur n'y a rien changé... Jusqu'à l'arrivée de Benchaâboum aux Finances à l'automne 2018.

Mais il n'a pas pris de mesures dures, juste un peu d'informations pour son ministère, informations que lui refusent

nombre d'entreprises publiques, contrairement à ce qui se fait en France.

## ■ La France tape dur

Bien que les retards de paiement français n'aient rien à voir avec ceux du Maroc (lesquels sont de 2 à 20 fois plus longs, selon les secteurs), le ministère des Finances a pris la tête du mouvement avec deux sortes d'actions

- Des amendes, décidées par la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. EDF vient de recevoir une amende d'1,8 million d'euros. Puis la France veille à faire connaître les faits à travers la presse économique. Il a suffi que 10% des factures contrôlées n'aient pas été acquittées dans les temps pour que l'amende tombe. 130 entreprises ont été sanctionnées, dont Nestlé Purina, le groupe du journal l'Express.

- La deuxième méthode est d'afficher le nom des mauvais payeurs, au niveau du ministère des Finances, de manière à nuire à leur réputation, «comme ils nuisent aux PME qui leur avaient fait confiance». □